

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION QUIQUENNALE CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

En 2013-2014, le Conseil Régional de Bourgogne a souhaité revoir sa convention quinquennale dans la perspective du nouveau conventionnement 2014-2019. Cette refonte s'inscrivait dans un contexte marqué à la fois par des évolutions réglementaire à venir (loi de mars 2014) mais également par une baisse depuis 2 ans de l'apprentissage dans la région et une perspective démographique également à la baisse.

Cette nouvelle convention devait également accompagner une volonté politique régionale réaffirmée de soutien à l'apprentissage, et de simplification administrative.

En associant fortement les CFA et leur OG, la région souhaitait disposer d'un bilan de la mise en application des articles et annexes de la précédente convention et à partir des principaux points d'amélioration identifiés, être accompagnée dans la redéfinition des éléments spécifiques de la nouvelle convention.

DISPOSITIF MIS EN PLACE

- Traitement des informations collectées par la Région, issues de la base de données « YMAG » et élaboration d'une première représentation
- Sélection des 10 CFA présentant les caractéristiques saillantes au regard de cette représentation
- Analyse des bilans produits et/ou comptes rendus de conseils de perfectionnement de ces 10 CFA
- Collecte des compléments d'informations utiles à l'analyse auprès des 10 CFA concernés (notice à envoyer à chaque CFA listant les documents complémentaires à envoyer)
- Réalisation d'entretiens semi directifs auprès des 10 CFA (par téléphone).
- Collecte et prise en compte des différentes études (C2R, INSEE,...).
- Analyse et production d'une synthèse présentée à la Région et aux CFA
- Choix des axes de travail
- Animation de groupes d'échanges avec l'ensemble des CFA regroupés par spécificités (interpro, supérieur, hors les murs ...) 2 réunions d'une demie journée chacune, espacées d'un mois et demi

- Elaboration d'une note synthétique et conception des scénarii pour la prochaine convention, en co élaboration avec les services de la Région.

MISE EN PERSPECTIVE

L'association des OG et des CFA à une réflexion de ce type est à la fois un élément fondamental du dialogue entre des acteurs politiques et opérationnels mais c'est aussi, compte tenu de l'hétérogénéité des situations des enjeux spécifiques des établissements, un exercice difficile.

Il convient de déterminer quelle est la contribution des établissements et plusieurs options sont possibles :

- Au stade du bilan ; ce qui fonctionne et produit les résultats attendus, ce qui dysfonctionne ou doit être revu
- Au stade de la définition d'un corpus d'enjeux communs intégrant la diversité des situations de rattachement, d'organisation, d'offre de formation, de financement
- Au stade de la déclinaison des modalités contractuelles à partir d'objectifs précis (par exemple diversification des publics accueillis, sécurisation de la relation tripartite...)

Par ailleurs, il est évident que la convention quinquennale ne peut plus à elle seule répondre à l'objectif régional de pilotage de l'apprentissage. Elle doit être complétée par un forme de contrat d'objectif et de moyen accompagné d'un processus , triennal comme c'est parfois le cas, même s'il est sans doute plus cohérent de le faire coïncider avec la convention, précis de dialogue CFA /Région